



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la RD 936 en agglomération**
Route du Bourg à BRISCOUS
N° A026-2023

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison de l'affaissement d'une pièce d'enrobés devant le logement sis 84 route du bourg, la société SOBEBE représentée par Mr Jérémie ELIET, demande de réglementer la circulation par alternat de feux sur une portion de la RD936 route du Bourg et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la RD 936 en agglomération nommée Route du Bourg sera réglementée par feux tricolores pendant deux heures dans la période du mercredi 22 mars 2023 jusqu'au vendredi 07 avril 2023 inclus afin de permettre la remise en état de l'affaissement d'une pièce d'enrobés devant le logement sis au 84 route du Bourg.

Article 3 : L'entreprise SOBEBE représentée par Mr Jérémie ELIET, Chemin de Trouillet 64000 BAYONNE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société SOBEBE de Bayonne
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 21 mars 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance
Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>